



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Nord

Question écrite n° 1283

Texte de la question

M Fabien Thieme attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la situation des effectifs aux P et T dans le departement du Nord. Tant a la Poste qu'aux Telecommunications, les effectifs ont toujours ete calcules en fonction du trafic existant. Il serait trop long de reprendre, etablisement par etablisement, le rendement moyen par agent mais il est demontre que, globalement, le rendement est pour le Nord superieur a celui de la moyenne nationale. Depuis plusieurs annees, les suppressions d'emplois faites au titre des budgets sont reparties quasi mathematiquement sur l'ensemble des regions et donc sur l'ensemble des departements, a partir de situations fixees a une date donnee, sans qu'il soit tenu compte des specificites locales. Le departement du Nord se trouve penalise par cette politique de reduction d'effectifs qui va a l'encontre de l'interet des usagers. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour que le Nord beneficie des creations de postes necessaires a la mission de service public des P et T.

Texte de la réponse

Reponse. - En ce qui concerne les services postaux, les moyens mis a la disposition des regions sont negocies chaque annee dans le cadre de l'elaboration des contrats de gestion. En matiere d'emplois, les ajustements regionaux sont determines en fonction du niveau de la contrainte budgetaire en tenant compte, d'une part, des variations de l'activite postale et financiere et, d'autre part, de la mise en oeuvre des programmes d'amelioration des procedures et de modernisation des equipements. Les etudes conduites a cet effet font intervenir les rendements constates et les harmonisations a effectuer. Outre ces criteres techniques, il est pris en consideration les particularites de chaque region de maniere que la contribution demandee a chacune d'elle soit la plus equitable possible. Les chefs de service regionaux agissent de meme a l'egard des departements places sous leur autorite et les negociations qu'ils menent avec les chefs de service departementaux tiennent compte des specificites de chaque departement. Ainsi, les reajustements d'effectifs de 1989 se rapportant au departement du Nord prendront bien en compte les specificites locales de ce departement. Enfin, s'agissant des telecommunications, l'assurance peut etre donnee que les suppressions d'emplois decidees par les lois de finances ont ete reparties sur les directions regionales, et au stade ulterieur sur les directions operationnelles, apres une analyse poussee des specificites regionales, dans le souci d'equilibrer le plus possible les efforts demandes.

Données clés

Auteur : [M. Thieme Fabien](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1283

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2313